



Retard des travaux et devis non respecte

Par **alilou**, le **10/01/2008** à **19:45**

-bonjour.

J'ai fait l'acquisition d'un local commercial classe monument historique en 2003. Le but étant dans un 1er temps de profiter d'une fiscalisation intéressante en déduisant la part de travaux de mes revenus imposables, et dans un 2e temps de me préparer une rente sur les loyers pour ma retraite.

le local devait être livré en 2005. Nous sommes en 2008 et les travaux sont tout juste terminés et la livraison toujours pas effectuée. De plus, le promoteur me demande un supplément de 5000 euros sur les travaux... plus 2000 euros pour les charges locatives puisque le local fait parti d'un immeuble.

mes 3 questions sont les suivantes:

-ont ils le droit de me demander un supplément sur le devis total?

-ont ils le droit de me demander de payer des charges alors que le local n'est pas encore livré?

-puis je demander des dommages et intérêts sur le retard de 3 ans sachant que je paie un crédit et que, surtout ça me fait un manque à gagner conséquent sur les loyers que j'aurai pu encaisser?

je vous remercie d'avance de votre réponse.

bien cordialement.